

Image not found or type unknown



Droit de passage sur terrain privé

Par **Egrot**, le **15/06/2011** à **07:42**

La société immobilière, pour 30% en copropriété, a décidé, le plus légalement du monde, de privatiser les terrains entourant les immeubles de l'antenne où je réside.

Le marché, qui nous était proposé par la communauté de communes, semble ne pas tenir compte des fermetures, portes et portails qui seraient à notre charge. Comme les travaux traînent en longueur, la population environnante reprend ses habitudes de passages comme auparavant, réduisant la privatisation à un simple jeu d'écriture.

Que peut-on prétendre si la fermeture n'est pas totale?